

2016 : Continuons de mieux gérer l'eau



Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Depuis 2008 notre objectif a été de regrouper les syndicats d'eau et d'assainissement de notre territoire en une seule et même entité. Aujourd'hui ce travail considérable de fusion est pratiquement achevé. La dernière étape sera la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Nay conformément aux directives de la Loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.

Le 1er janvier 2016 a vu le passage en régie directe de l'eau potable. Ce nouveau mode de gestion nous permet, comme pour l'assainissement collectif, d'avoir un service de proximité qui intervient au quotidien pour assurer la maintenance des réseaux. Certains d'entre vous ont relevé des anomalies lors de la facturation intermédiaire. Je vous demande de bien vouloir faire preuve de tolérance car nos agents travaillent sur une base de données communiquée par notre ancien délégataire de service public qui comporte certaines erreurs.

Notre objectif est de maintenir un fonctionnement et des outils de production modernes et performants. Aussi, ces dernières années, des aménagements essentiels ont déjà été entrepris : construction et réhabilitation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, Schémas Directeurs eau et assainissement, mise en place de systèmes de télégestion permettant de réagir au plus vite à la suite d'incidents, remplacement des branchements vétustes, etc...

Le SEAPaN continuera ces modernisations indispensables au bon fonctionnement du cycle de l'eau et de l'assainissement.

Présente pour vous au quotidien, la régie publique dispose d'une équipe de professionnels de l'eau qui saura poursuivre le travail entamé et atteindre ses objectifs.

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, soyez convaincus de la détermination du Comité Syndical et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à produire et à vous distribuer une eau de très bonne qualité, sans interruption.

Bien cordialement.

Rédacteur en chef Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Simplifiez-vous la vie ! Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation

Depuis le 1er janvier 2016, la facturation est établie par le SEAPaN. Les moyens de paiement par prélèvement à échéance ou mensualisation vous permettent de simplifier le suivi de votre budget. Les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement peuvent retourner le mandat de prélèvement, à télécharger sur www.seapan.fr ou à retirer auprès du secrétariat du SEAPaN : **Lundi à Vendredi 8h30/12h00 et 13h30/17h00** ou accueil.seapan@paysdenay.fr ou **05.59.61.11.82** (tapez 2 pour accéder aux services de l'eau).

Ne jetez plus vos lingettes dans les égouts !

Le rejet de **déchets solides** dans le réseau d'assainissement collectif est **INTERDIT**. Les **LINGETTES** ou autres fournitures non biodégradables sont proscrites dans le réseau de collecte des eaux usées. Ces éléments obstruent et dégradent les réseaux, les pompes, les stations d'épuration. Ces déchets doivent être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Des dizaines de milliers d'euros sont dépensés chaque année pour réparer les dommages commis par ces lingettes particulièrement.



Bon à savoir

Le site internet seapan.fr met à votre disposition les formulaires du syndicat ainsi qu'une simulation de facture (eau et assainissement).

www.seapan.fr



Site internet du SEAPaN depuis juillet 2014



Les vidéos sur l'activité de votre syndicat :

<https://www.youtube.com/user/SEAPaysdeNay>



Nouvelle station d'épuration d'Assat (15 000 EH ou Equivalent Habitant)

Lettre d'information aux usagers

Année 2016

Eau potable

Étendue de la gestion informatique des réseaux d'eau
Recherche de fuites et modernisation des réseaux
Les gestes Eco-techniques mis en place par le SEAPaN
Politique de réparation de fuites avant/après compteurs
Les vols d'eau et raccordements illicites : **infraction pénale !!**

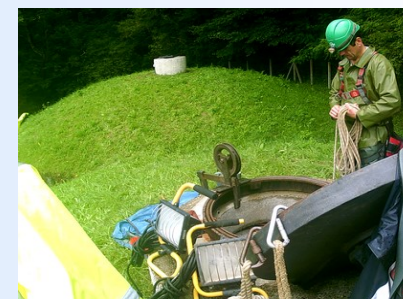
Assainissement

Suppression de la STEP de Bénéjacq
/Doublement de la STEP de Baudreix
Les bons usages de l'eau chez l'utilisateur : **Les lingettes !!**

Votre syndicat des eaux

Passage en régie publique
pour l'eau :
tarifs inchangés

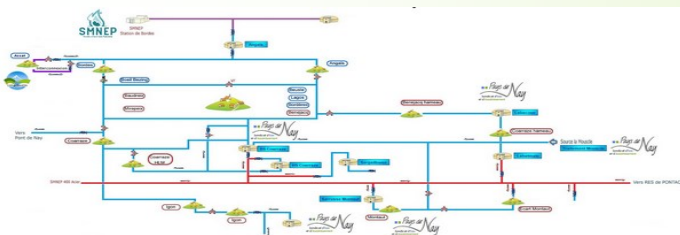
Un service de proximité
pour vos démarches



Nettoyage du réservoir d'eau potable de Coarrazze (Bas Service)

EAU : Étendue de la supervision

Le SEAPaN poursuit le développement de son outil de gestion à distance des mesures du débit et de la pression d'eau sur le réseau public et les niveaux dans les réservoirs. Être actif rapidement et au bon endroit en cas de fuites permet d'affiner les recherches sur le terrain et réparer en suivant les anomalies ainsi qu'informer les usagers.



Vue du réseau géré depuis l'ordinateur de contrôle au SEAPaN

EAU : maîtrise des fuites (Episode 2)

Réduire les volumes de pertes d'eau sur le réseau représente un enjeu majeur qui s'inscrit dans la politique de développement durable du SEAPaN. La régulation de la pression en fonction des besoins, la pose de compteurs télégrésés à l'aval des communes sont en cours de déploiement sur l'autre partie de votre syndicat (rive gauche du Gave). La maîtrise des pertes en eau résulte aussi dans le renouvellement du réseau public. Même subventionnés en partie, ces travaux sont financés par les recettes provenant des factures d'eau. Chaque euro dépensé en investissement est important. Le réseau vieillit, les travaux ne cessent jamais, même s'ils sont réfléchis au plus près du besoin. Un investissement constant pour le renouvellement, ce sont des euros économisés sur les réparations d'urgence ou des pertes d'eau inutiles.

Le SEAPaN confronté au vol d'eau

En plus des impayés ou de la difficulté de recouvrement des factures d'eau, certains usagers indécents usent de stratagèmes pour prélever de l'eau du réseau public sans passer par le compteur dont ils ont la garde et qui fait foi de la consommation utilisée pour la facturation.

Le SEAPaN a procédé à une campagne de pose de « bagues anti-fraude » permettant de démonter le système de comptage et de robinets inviolables pour éviter la réouverture de branchements fermés.

Les raccordements ou prélèvements illicites sont assimilés à du vol et relèvent d'une infraction au Code pénal (art 311-1) qui prévoit une peine maximale de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Lagoin : 2 ans après

Le SEAPaN et l'Agence de l'Eau poursuivent le contrat de 5 ans pour reconquérir, entre autres, le bon état écologique du Lagoin.

Programme : Le programme a été lancé en 2014 afin de surveiller la qualité du Lagoin. Deux ans après le bilan est confirmé, le SEAPaN se doit de limiter l'impact des pollutions domestiques.

Travaux engagés dès 2016 jusqu'en 2022:

La suppression de la station d'épuration de Bénégacq sur le Lagoin.

La connexion des effluents de Bénégacq sur la STEP de Baudreix qui doublera sa capacité en 2017.

La collecte de ceux de Beuste Lagos Bordères sur la STEP d'Assat, déjà triplée en capacité en 2016.

Passerelle du SEAPaN à Baudreix, par laquelle les effluents passent de la rive droite à la rive gauche jusqu'à la station



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration de Baudreix

Pour faire face à l'évolution de la population des communes de Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix et Nay, le SEAPaN doit réaliser l'extension de la station d'épuration de Baudreix en passant de 10 000 à 20 000 EH. (capacité actuelle x2).

Ce projet débutera fin 2016 pour une durée de 8 mois. L'extension de la station d'épuration s'intégrera parfaitement dans l'environnement du site Natura 2000 à côté de la véloroute.

L'ouvrage est lié également au transit des effluents de Bénégacq sur Mirepeix (connecté à Baudreix) via un refoulement des eaux usées sur 4.6 km à travers la plaine, la voie D938 et la voie ferrée.

ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration d'Assat

La nouvelle station d'épuration d'Assat de 15 000 EH a été inaugurée en présence des élus locaux, des partenaires et des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau. Cette usine peut désormais traiter les effluents actuels rejetés sur l'agglomération de Bordes (Assat Clément Ader, Bordes, Boeil-Bezing, Angaïs, et dès 2019 ceux de Beuste, Lagos et Bordères et un peu plus tard le bourg d'Assat). Un ouvrage moderne et performant économiseur d'énergie, parfaitement intégré aux portes du Pays de Nay dans la zone Aéropolis (Turboméca).



EAU : Tarifs inchangés

En France, l'intégralité des coûts du service de l'eau est financée par la facture d'eau que paie chaque client du service. Pour une famille utilisant 120 m³ d'eau assainie par an (120 000 litres), le prix moyen en France donné par l'INSEE était de 3,34 € en 2011, de 3,40 € en 2012 et de 3,85 € en 2013. Il s'élève en 2013 à 3,89 € sur le bassin Adour-Garonne (moyenne des 19 villes principales du bassin).

Source : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/grands-dossiers/le-prix-de-l-eau-potable.html>

En tant que ressource universelle provenant de la Terre, l'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : la traiter pour la rendre potable, la distribuer, collecter les eaux usées, les dépolluer... Pouvoir disposer 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 d'eau potable au robinet et bénéficier d'un assainissement de ses eaux usées nécessitent des investissements, une expertise technologique et la mobilisation de professionnels expérimentés pour répondre à la réglementation et aux besoins des usagers. Ces deux parties du service de l'eau, la distribution d'eau et l'assainissement des eaux usées, sont d'ailleurs détaillées sur votre facture d'eau.

Photos, conception & réalisation : Services du SEAPaN
Responsable de la publication : Alain CAPERET, Président
PAE Monplaisir Maison de l'eau et de l'assainissement 64800 BENEJACQ
Tel 05 59 61 11 82 – Fax 05 59 61 48 48 – accueil.seapan@paysdenay.fr